

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35 ;

Vu l'arrêté de la Ministre de la Santé de la Jeunesse et des Sports nommant Monsieur Jean Marc KILLIAN, Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé à Evreux en date du 26 décembre 2007,

Vu le procès verbal d'installation de Monsieur Jean Marc KILLIAN en date du 14 janvier 2008,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Michel CAUVIN, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre en date du 02 décembre 2008,

Vu la décision administrative nommant Madame Sonia BUSSON en tant qu'Attachée d'Administration Hospitalière en date du 31 mars 2008,

Vu la décision administrative nommant Madame SINOIR en tant qu'Adjoint des cadres Hospitaliers en date du 1<sup>er</sup> août 2014,

Vu le recrutement par mutation de Madame PALIERNE Virginie en tant qu'Adjoint des Cadres Hospitaliers au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 15 juin 2015,

Vu le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

Vu l'organigramme de la Direction du Nouvel Hôpital de Navarre,

Vu l'organigramme de la Direction des Services Economiques et du Développement Durable.

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les délégations de signature de la décision n°2015/15 et de la décision n°2015/28 sont abrogées et remplacées par les dispositions ci-après.

#### Article 2 :

Monsieur Jean-Marc KILLIAN, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux, délègue sa signature à Jean-Michel CAUVIN, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Services Economiques et du Développement Durable.

### Article 3 :

Monsieur Jean-Michel CAUVIN, Directeur Adjoint, chargé de la Direction des Services Economiques et du Développement Durable reçoit délégation à l'effet de signer, tous courriers administratifs et décisions relevant de sa direction, et notamment :

- La correspondance courante,
- Les bons de commande de la classe 6,
- Les bons de commande de la classe 2 et les bons de travaux de moins de 30.000 € HT,
- Les marchés et contrats de moins de 15.000 € HT,
- Les titres de recettes,
- Les factures pour service fait,
- Les balances mensuelles.

### Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel CAUVIN, la délégation de signature est accordée à Madame Sonia BUSSON, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les courriers administratifs ainsi que les demandes de fournitures courantes, la correspondance avec les fournisseurs, les bons de commande de classe 6, les factures pour service fait, les factures urgentes, les balances mensuelles et les titres de recettes relevant de la Direction des Services Economiques et du Développement Durable.

### Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel CAUVIN et de Madame Sonia BUSSON, la délégation de signature est accordée à Madame Mariannick SINOIR et Madame Virginie PALIERNE, Adjointes des Cadres Hospitaliers à la Direction des Services Economiques et du Développement Durable à l'effet de leur permettre de signer, dans la limite de leurs attributions, les courriers administratifs ainsi que les demandes de fournitures courantes, la correspondance courante avec les fournisseurs, les bons de commande de classe 6, les factures pour service fait et les factures urgentes relevant de la Direction des Services Economiques et du Développement Durable.

### Article 6 :

Monsieur Jean-Michel CAUVIN, Madame Sonia BUSSON, Madame Mariannick SINOIR et Madame Virginie PALIERNE s'engagent à avertir le Directeur d'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

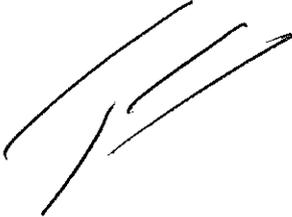
### Article 7 :

Les courriers et décisions doivent porter la mention « Pour le Directeur et par délégation ».

**Article 8 :**

La présente décision prend effet à compter du 30 juillet 2015.  
Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée  
au RAA de la Préfecture de l'Eure.  
Elle peut être retirée à tout moment.

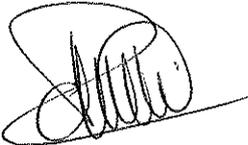
Fait à Evreux, le 06 juillet 2015



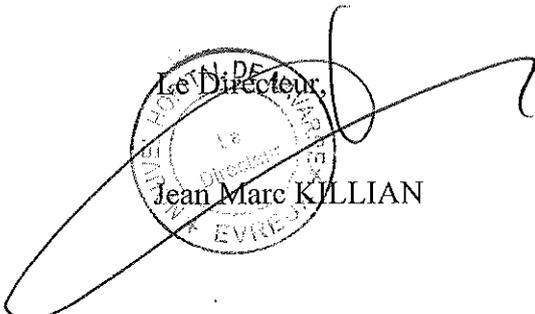
Jean-Michel CAUVIN



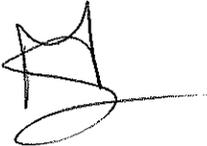
Sonia BUSSON



Virginie PALIERNE



Jean Marc KILLIAN



Mariannick SINOIR

Original de la décision transmise à :

- Le Trésorier Principal
- L'intéressé(e)
- Dossier délégation de signature

Copie :

- Dossier carrière de l'agent
- Chrono direction
- Services Financiers